

cpa



**Liège
Métropole**



Conseil de Politique Alimentaire de Liège Métropole
Groupe de travail 6
*Actions au niveau des collectivités publiques locales
(marchés publics et foncier agricole)*

Rencontre-échange
« parties prenantes »
14 mars 2024



Interventions

Rencontre-échange
« parties prenantes »
14 mars 2024



Introduction

La dynamique du Conseil de Politique Alimentaire de Liège Métropole

Christian Jonet

Membre de la coordination du CPA de Liège Métropole

Coordinateur de la Ceinture-Alimentaire Liégeoise (CATL)





Le GT « Actions au niveau des collectivités locales » Résumé des travaux et principales recommandations

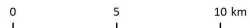
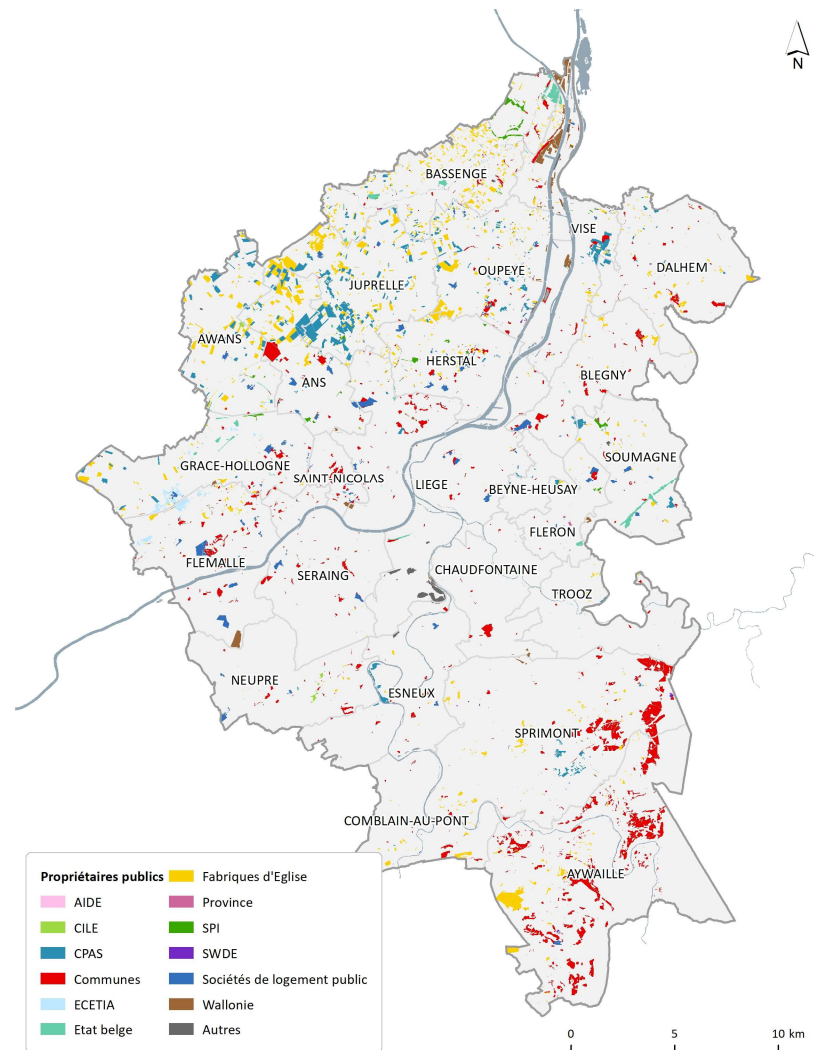
Olivier Heuskin

Membre de la coordination du CPA de Liège Métropole

Secrétaire général adjoint - Liège Métropole asbl



Ville de Liège Propriétaires publics des parcelles agricoles (PAA, WALOUS)



CREATION : 19/09/2022
 SOURCES : Ville de Liège - SPW
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : PF - Développement stratégique
 CADRE : AM-10130_AGRICULTURE
 REMARQUES :

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batte 10 - 4000 Liège
 + 32 (0) 4 221 90 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be





La démarche autour du foncier agricole public à Namur

Christelle Langlet

Eco conseillère

Service Air Climat Énergie, Département de l'Aménagement Urbain de la Ville de Namur



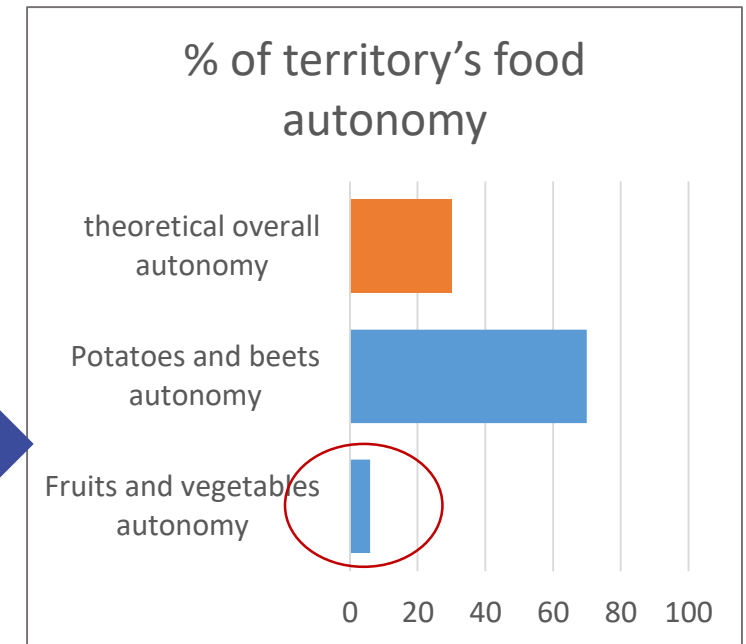
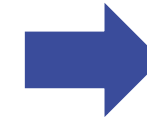
Rencontre-échange avec le GT « actions de collectivités locales » du CPA de Liège Métropole

14 mars 2024



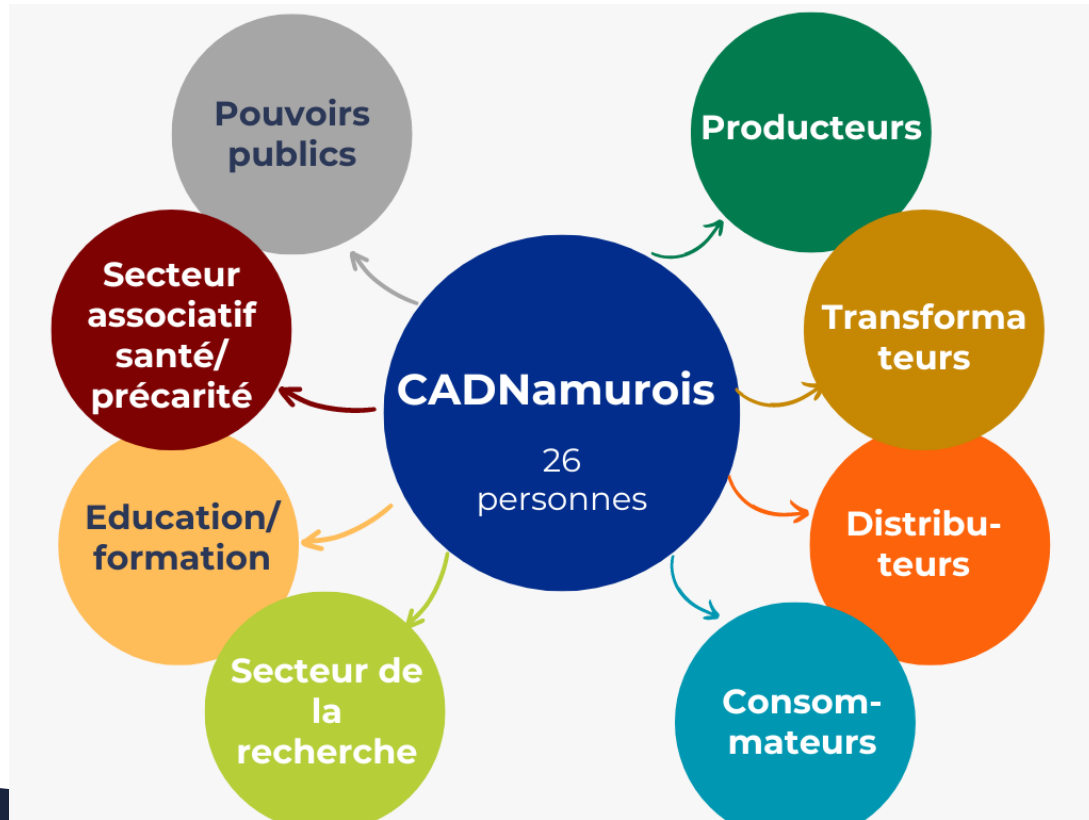
1. Contexte

- Volonté politique de soutenir les circuits-courts et la production locale, traduite dans le Programme Stratégique Transversal
- Un diagnostic territorial a montré le faible niveau d'autonomie alimentaire de certaines filières (F&L)
- Le Conseil Agro-alimentaire Durable Namurois, a formulé des propositions concrètes en matière de gestion des terres publiques



2. Le CADNamurois en quelques mots...

Composition



Rôle et fonctionnement

- Rôles
 - Consultatif
 - Mobilisateur et relais
 - Force de proposition et d'innovation
- Mandat de 2 ans
- 4 réunions par an
- GT thématiques



3. Fiches actions proposées par le GT « Accès à la terre »

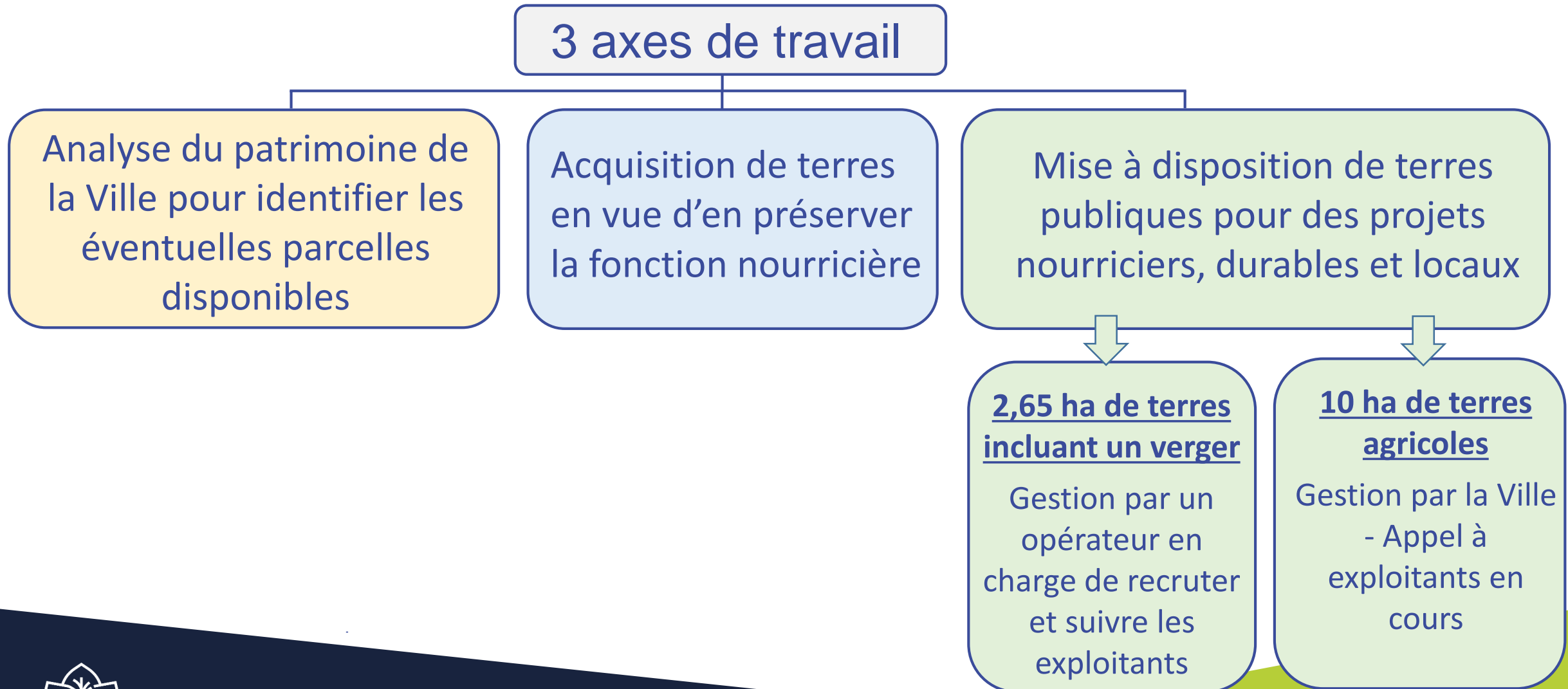
- Objectifs prioritaires pour la gestion des terres publiques. →
- Publicité et procédure pour la mise à disposition des terres disponibles
- Accompagnement à l'installation et au développement des maraîchers petites surfaces.

Objectif préconisé par le CADNamurois :

Faire en sorte que les terres publiques contribuent à soutenir l'accès à la terre des agriculteurs, dans des productions nourricières, de proximité, et selon des pratiques agricoles durables

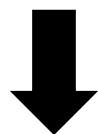


4. Actions menées sur la gestion des terres publiques

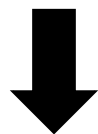


4.1 Analyses cartographiques - méthodologie

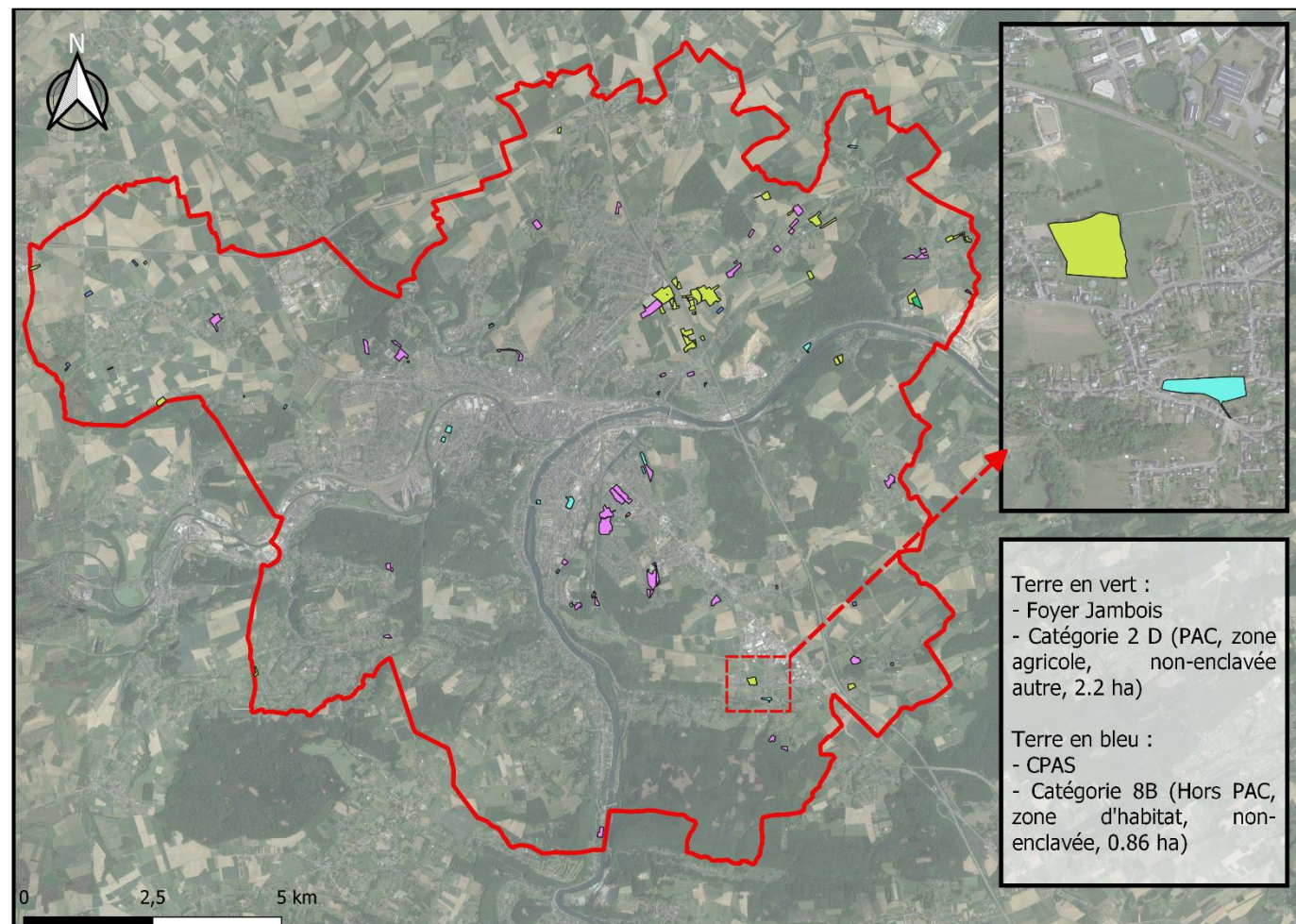
Définition des paramètres d'analyse sur base de l'objectif préalablement identifié



Réalisation d'un arbre de classification



Analyse spatiale



4.1 Analyses cartographiques - méthodologie

Définir les paramètres d'analyse sur base de/des objectifs préalablement identifié(s)



Identification de terres publiques qualitatives à mettre à disposition à des fins nourricières durables et locales

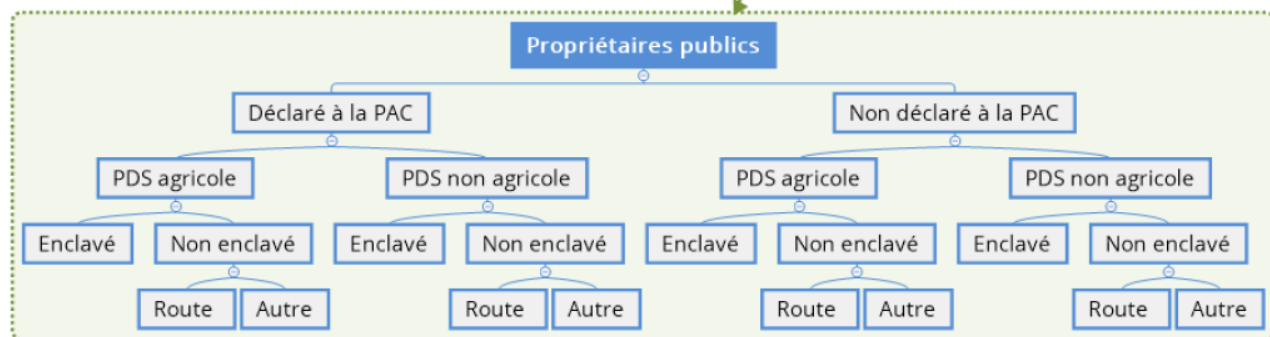
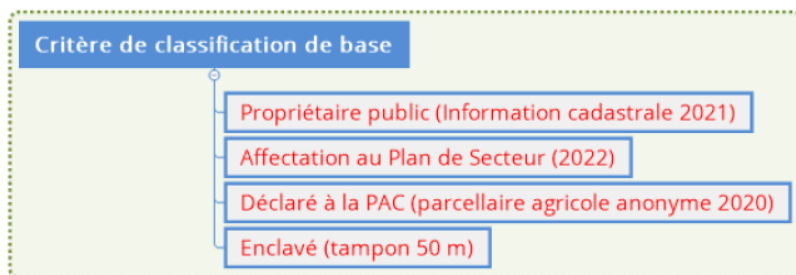


4.1 Analyses cartographiques - méthodologie

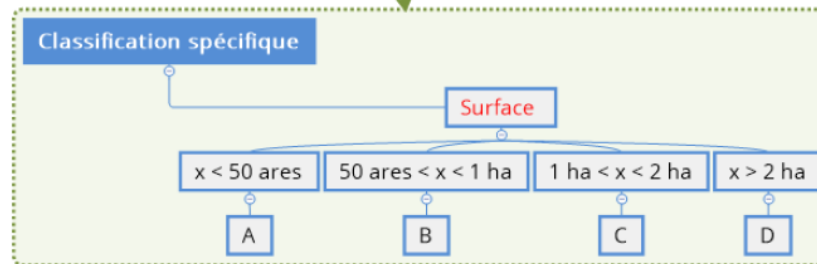
Définir les paramètres d'analyse sur base de/des objectifs préalablement identifié(s)



Réalisation de l'arbre de classification



Catégorisation	Politique Agricole Commune	Plan De Secteur ¹	Enclavement
Catégorie 1	Déclarée	Agricole (C.)	Oui
Catégorie 2	Déclarée	Agricole (C.)	Non
Catégorie 3	Non déclarée	Agricole (C.)	Oui
Catégorie 4	Non déclarée	Agricole (C.)	Non
Catégorie 5	Déclarée	Autre (P. ou C.)	Oui
Catégorie 6	Déclarée	Autre (P. ou C.)	Non
Catégorie 7	Non déclarée	Autre (P. ou C.)	Oui
Catégorie 8	Non déclarée	Autre (P. ou C.)	Non

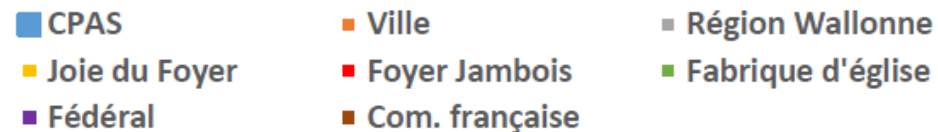
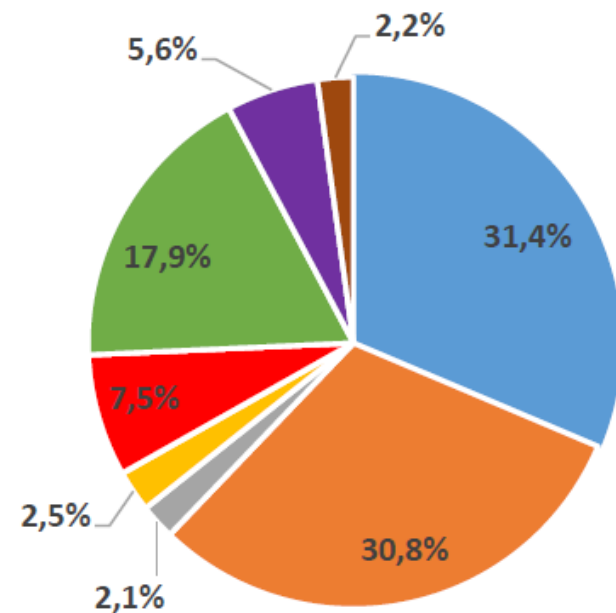


4.1 Analyses cartographiques - résultats

	Nbre de terre	Surfaces agricoles publiques (ha)			
		Surface	Moyenne	Max.	Min.
CPAS	21	49,74	2,37	9,66	0,0384
Ville	35	48,87	1,40	6,81	0,058
Rég. Wallonne	3	3,4	1,13	1,66	0,54
Joie du Foyer	3	3,99	1,33	3,01	0,12
Foyer Jambois	4	11,82	2,96	6,88	0,28
Fabrique d'église	27	28,43	1,05	3,37	0,23
Fédéral	6	8,89	1,48	2,43	0,22
Com. française	1	3,46	/	/	/

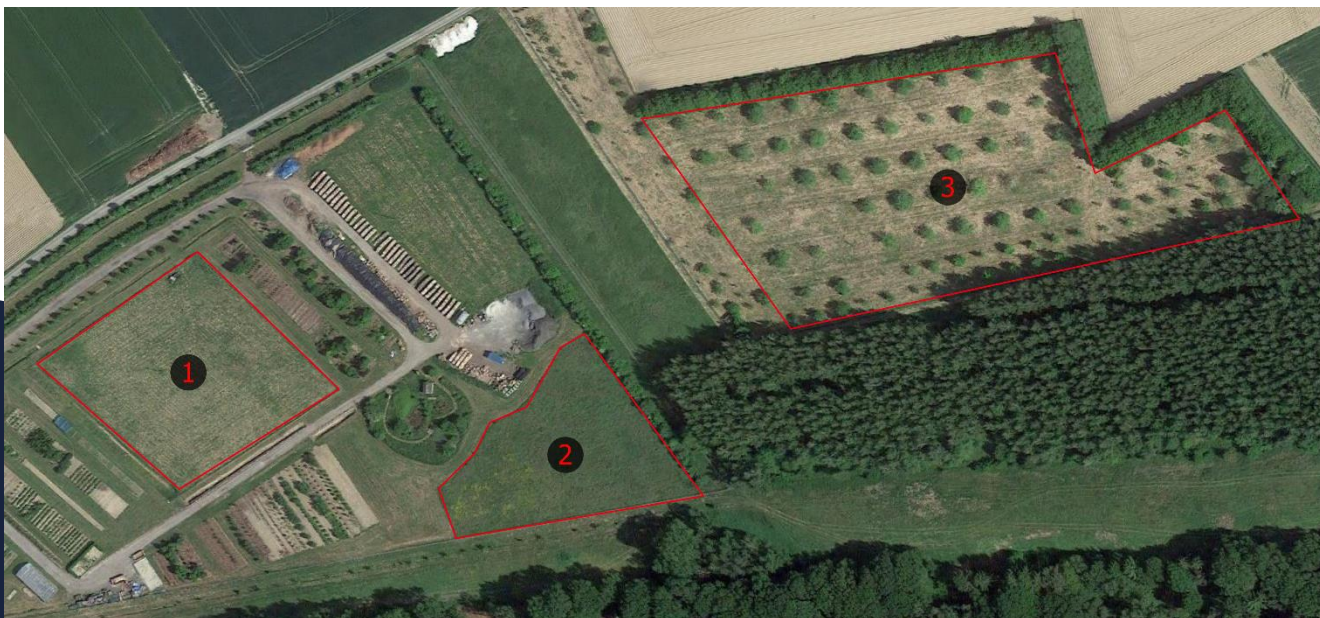
Total	100	159
-------	-----	-----

Distribution des terres publiques



4.2 Mise à disposition d'un lot de parcelles à Temploux

- 3 parcelles (dont un verger) pour une surface totale de 2,65 ha
- Prise en gestion par Terre-en-vue* via un commodat de 15 ans
- Mise en place de projets nourriciers, durables et de proximité
- Deux exploitants désignés → occupation dès mars-avril 2024



4.3 Acquisition de 10 ha de parcelles agricoles à Bouge

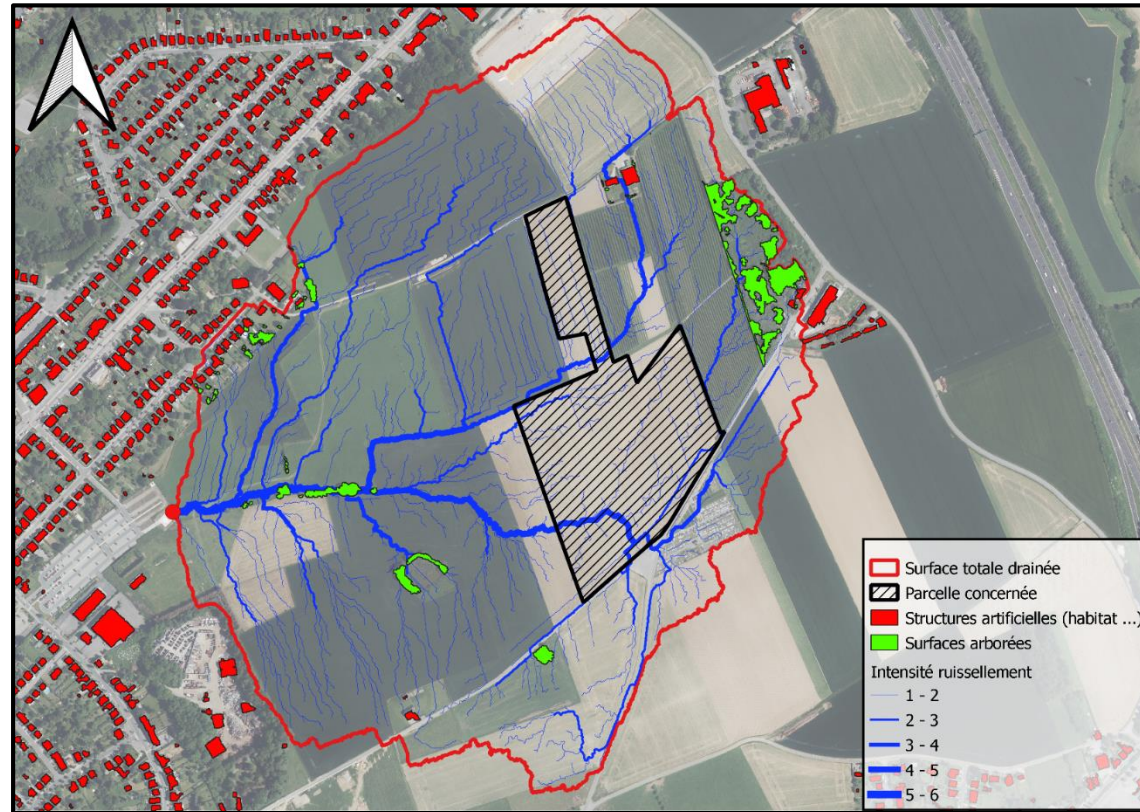
- Vente de gré à gré auprès de la Société Wallonne du Logement (SWL)
- Achat par notaire public pour s'affranchir de la spéculation foncière
- Objectif : y voir émerger un projet de transition agricole



NAMUR
CAPITALE

Double enjeu : alimentaire et hydrologique

- Deux axes de ruissellement principaux traversent les parcelles
- Zone en aval du ruissellement fortement urbanisée
- Contexte propice à l'érosion des sols et aux inondations par ruissellement



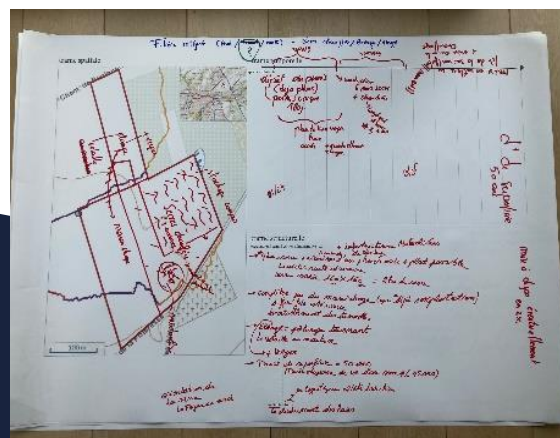
➤ Les aménagements de ces parcelles auront un impact significatif sur la résilience de la zone située en aval lors de conditions météorologiques propices aux inondations



NAMUR
CAPITALE

Organisation préalable d'un appel à manifestation d'intérêt

- **Objectif de l'appel** : démarche exploratoire visant à consulter le secteur agricole en vue d'identifier des éléments pour « calibrer » le futur appel à exploitants
- **Appel matérialisé par** une visite du terrain et 2 ateliers participatifs auprès d'agriculteurs, éleveurs, maraîchers...
- **Méthodologie** :
 - Atelier 1 : identification des activités envisageables sur le terrain et des conditions requises pour en faciliter le déploiement
 - Atelier 2 : travail sur l'intégration des activités les unes par rapport aux autres, dans le cadre de 3 scénarios définis collectivement



NAMUR
CAPITALE

4.4 Mise à disposition de ces parcelles agricoles

- Mise à disposition via un droit de superficie d'une durée de 27 ans
- Appel à exploitants en cours jusqu'au 29/03



The screenshot shows the top navigation bar of the Namur Capitale website with links for 'Ma Ville', 'Loisirs', 'Economie', 'Je suis', and 'Je trouve'. On the right, there are links for 'Mon compte' and 'FR'. The main header features the Namur Capitale logo and the title 'Appel à candidature : mise à disposition de 10 hectares de parcelles agricoles à Bouge'. Below the header, a breadcrumb trail reads 'Vous êtes ici : Accueil / Actualité / Appel à candidature : mise à disposition de 10 hectares de parcelles agricoles à Bouge'. The date 'Décembre 2023' is displayed. The main text states: 'La Ville de Namur promeut une agriculture respectueuse de l'homme et de l'environnement ayant un impact positif sur la résilience alimentaire du territoire. Dans cette perspective, elle mobilise des terrains communaux pour renforcer l'émergence de projets agroécologiques nourriciers présentant des débouchés locaux.' The final sentence reads: 'Via ce nouvel appel à candidatures, la Ville recherche des personnes désireuses d'exploiter 10 hectares de parcelles agricoles à Bouge afin d'y développer un projet agroécologique et/ou d'agriculture biologique viable. Ce dernier devra être créateur d'emplois et visera une production nourricière, privilégiant les'.



NAMUR
CAPITALE

5. Une stratégie alimentaire globale...

Activation du levier des producteurs

- Mise à disposition de parcelles publiques via des procédures favorisant l'émergence de projets nourriciers, de transition (durables, locaux...)



Activation du levier des mangeurs

- Rapatriement de la production des repas des collectivités publiques et labellisation des cantines publiques → collectivités
- Future halle maraîchère dans le centre de Namur → ménages





Merci pour votre attention



**NAMUR
CAPITALE**

Objectifs de l'analyse cartographique

Objectif général :

Identification de terres publiques qualitatives à mettre à disposition à des fins nourricières durables et locales

Objectifs spécifiques :

- Identification de parcelles prioritaires sur base des caractéristiques et du « potentiel disponibilité » des parcelles
- Identification, parmi les parcelles prioritaires, de parcelles effectivement libres d'occupation
- Identification des parcelles à échéance de bail rapprochée pour anticiper l'occupation future
- Identification de parcelles polluées non exploitées à court terme pour y développer des projets « biodiversité » ?
- Identification des démarches pour la mise à disposition des parcelles disponibles identifiées

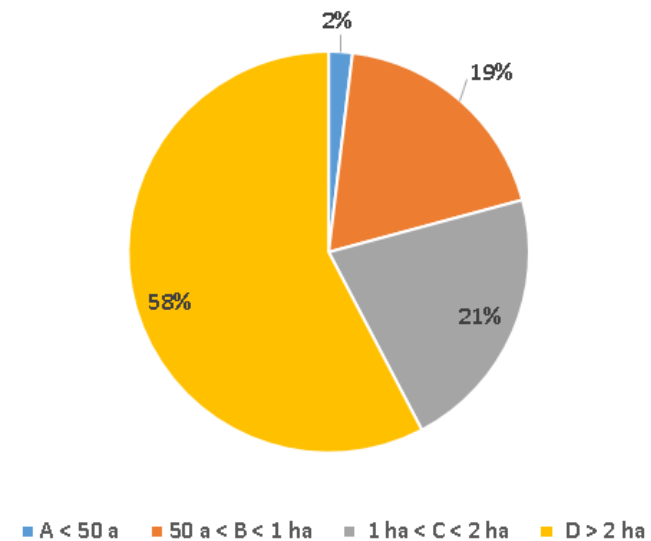


Résultats de l'analyse cartographique

Catégories Générales	Ville				
	Pourcentage (%)	Nombre de parcelle	Catégories spécifiques	Nombre de parcelle	Pourcentage (%)
Catégorie 2	18,5	8	A	1	0,1
			B	3	4,5
			C	2	4,9
			D	2	9,0
Catégorie 5	1,1	1	A	/	/
			B	1	1
			C	/	/
			D	/	/
Catégorie 6	71,7	20	A	2	1
			B	7	10,8
			C	4	11,3
			D	7	48,6
Catégorie 8	8,7	6	A	2	0,8
			B	2	2,5
			C	2	5,3
			D	/	/

Catégorisation	Politique Agricole Commune	Plan De Secteur ¹	Enclavement
Catégorie 1	Déclarée	Agricole (C.)	Oui
Catégorie 2	Déclarée	Agricole (C.)	Non
Catégorie 3	Non déclarée	Agricole (C.)	Oui
Catégorie 4	Non déclarée	Agricole (C.)	Non
Catégorie 5	Déclarée	Autre (P. ou C.)	Oui
Catégorie 6	Déclarée	Autre (P. ou C.)	Non
Catégorie 7	Non déclarée	Autre (P. ou C.)	Oui
Catégorie 8	Non déclarée	Autre (P. ou C.)	Non

Répartition des parcelles en fonction de la surface

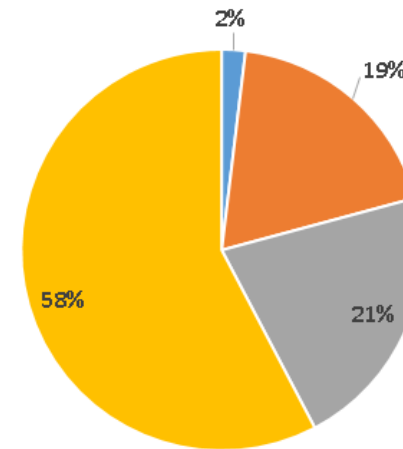


Résultats de l'analyse cartographique

Catégories Générales	Ville				
	Pourcentage (%)	Nombre de parcelle	Catégories spécifiques	Nombre de parcelle	Pourcentage (%)
Catégorie 2	18,5	8	A	1	0,1
			B	3	4,5
			C	2	4,9
			D	2	9,0
Catégorie 5	1,1	1	A	/	/
			B	1	1
			C	/	/
			D	/	/
Catégorie 6	71,7	20	A	2	1
			B	7	10,8
			C	4	11,3
			D	7	48,6
Catégorie 8	8,7	6	A	2	0,8
			B	2	2,5
			C	2	5,3
			D	/	/

Catégorisation	Politique Agricole Commune	Plan De Secteur ¹	Enclavement
Catégorie 1	Déclarée	Agricole (C.)	Oui
Catégorie 2	Déclarée	Agricole (C.)	Non
Catégorie 3	Non déclarée	Agricole (C.)	Oui
Catégorie 4	Non déclarée	Agricole (C.)	Non
Catégorie 5	Déclarée	Autre (P. ou C.)	Oui
Catégorie 6	Déclarée	Autre (P. ou C.)	Non
Catégorie 7	Non déclarée	Autre (P. ou C.)	Oui
Catégorie 8	Non déclarée	Autre (P. ou C.)	Non

Répartition des parcelles en fonction de la surface



■ A < 50 a ■ 50 a < B < 1 ha ■ 1 ha < C < 2 ha ■ D > 2 ha



4. Résultats : exemple d'analyse de parcelles

Parcelle Ville : 5220 (1) et 47638 (2)



Infos :

- Catégorie : 8
- Surface : **1,25 ha (1) et 0,67 (2)**
- Point de repère : **Rue des Bosquets 20, Bas Près**
- Affectation PDS : **Habitat (1) et Services publics et équipements communautaires (2)**

Questions :

1. Cette parcelle est-elle occupée ? (Y-a-t 'il un bail ?)
2. Un projet est-il prévu sur cette parcelle ? A quelle échéance ?
3. Cette parcelle est-elle polluée ?
→ **Base de données BDES: rien**



Conclusions de l'analyse

- Identification initiale de deux parcelles disponibles (Temploux et Bouge)
- Pas d'identification d'autres parcelles (> 50 ares) disponibles sans projet à moyen terme (vente, urbanisation, ...)
- Pas d'identification de parcelles voisines de parcelles d'autres propriétaires publics
- Nécessité de mettre en place un système de veille des échéances de baux pour anticiper les futures mises à disposition
- Identification de deux parcelles partiellement polluées, éligible pour y mener un projet « biodiversité » ? (dépriorisées)



Conclusion générale et perspectives

- L'analyse cartographique permet de caractériser et identifier les parcelles qualitatives pour des mises à disposition (maraîchage, pâturage, grandes cultures, projet biodiversité, ...)
- La disponibilité réelle des parcelles nécessite d'être confirmée par la vérification du statut locatif/le bail
- Il y a un intérêt à intégrer les données relatives aux contrats et baux dans l'outil d'analyse cartographique de sorte de centraliser les informations au sein d'un outil unique
- Une charte de bonnes pratiques pour la mise à disposition des parcelles sera rédigée sur base de projets « pilotes » de mise à disposition.





La démarche autour de la commande publique « alimentation » en cuisine de collectivité à Liège

Davide Arcadipane

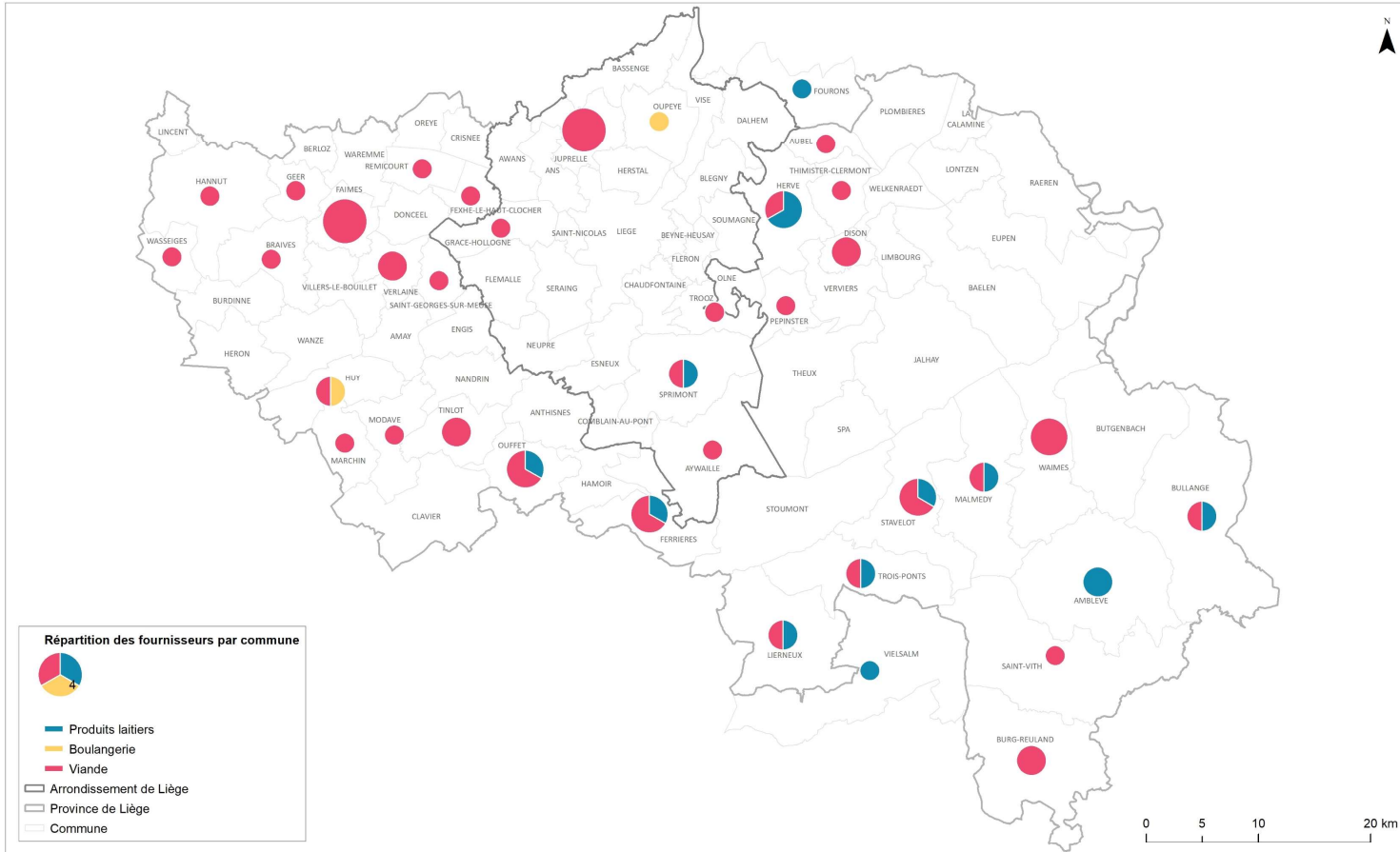
Membre du CPA de Liège Métropole

Référent en circuits-courts, agriculture urbaine et alimentation durable pour la Ville de Liège

Chargé de mission alimentation durable à ISO SL



**ISOSL - Marchés publics "alimentation durable et locale",
fournisseurs situés en Province de Liège, état d'avancement 2022**



LIBÉRER LA COMMANDE PUBLIQUE SUR L'ALIMENTATION : LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE SIGNATURE

Hasard du calendrier, le 24 janvier dans un contexte agricole particulièrement sensible, France urbaine, Agores, le centre Lascaux sur les Transitions, les villes de Bruxelles et de Mouans-Sartoux, Eating City, la cellule Manger Demain (région wallonne) présentaient l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion pour rénover le cadre de la commande publique en matière d'alimentation.

© 15 février 2024 ⌚ 4 mn



Un objectif simple : un règlement européen en trois parties pour rénover la commande publique



Moment d'échange

Rencontre-échange
« parties prenantes »
14 mars 2024